



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 mars 2025

**Délibération n°2025-11 : Approbation de la convention entre la commune de Vauhallan et l'association des Amis de la Vallée de la Bièvre relative à la célébration des 25 ans du site classé de la Vallée de la Bièvre**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 7 mars 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Hélène MORONVALLE,		
Absents :	Fabrice NOURY, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant que les communes de la Vallée de la Bièvre et l'association des Amis de la Bièvre ont souhaité organiser divers évènements au printemps 2025 pour célébrer le classement du site, ainsi que pour éclairer les enjeux qui se posent à son environnement pour les années qui viennent,

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les rôles respectifs de la commune de Vauhallan et des AVB dans la préparation et la tenue des évènements marquant le 25<sup>ème</sup> anniversaire du classement du site de la Vallée de la Bièvre

Sur présentation du rapport de Mme DUMAS, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention entre la commune de Vauhallan et l'association des Amis de la Vallée de la Bièvre relative à la célébration, et autorise M. le Maire à la signer,

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20250313-2025\_11-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2025  
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Article 2 : précise que la commune de Vauhallaan versera 500 € pour contribuer à l'organisation de la célébration et que la dépense est inscrite au budget communal,



Par délégation de M. le Maire,  
Pascal NAWROCKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Nawrocki", written over a horizontal line.

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire